



**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT
AUX RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES**

LOGEMENTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

À retourner au :

SIARP – 9 rue Pierre Curie – 95300 PONTOISE
Standard technique : 01 85 38 04 70 – Accueil : 01 30 32 74 28
email : contact@siarp.fr

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - OBJET DE LA DEMANDE

À remplir par le demandeur

Nom, prénom du demandeur ou son représentant _____

Date de naissance : _____

Raison sociale _____

Adresse personnelle ou siège social N° _____ Voie : _____

Commune : _____

Téléphone (joignable pendant les heures ouvrables) : _____

Adresse e-mail : _____ @ _____

N ° de SIRET : _____

Qualité :

☐ Propriétaire

☐ Autre :(à préciser) _____

☐ Si entreprise, pour le compte de :

☐ Maître d'œuvre : _____

☐ Entreprise de travaux : _____

☐ Architecte : _____

Propriété/Terrain concerné par la demande :

N° _____ Voie : _____

Commune : _____

☐ Si construction neuve (inférieure à 5 ans)

Permis de construire n°: _____ délivré le : _____

⇒ La surface de plancher du bien est identique à celle mentionnée dans le permis de construire ☐ OUI ☐ NON

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT
AUX RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES
LOGEMENTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

☐ Si construction ancienne (supérieure à 5 ans), Date de construction : _____
⇒ Surface de plancher :

Vous souhaitez être autorisé à vous raccorder et déverser dans les réseaux publics de collecte :

- ☐ Des eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes uniquement)
☐ Des eaux pluviales (seulement dans le cas où la gestion à la parcelle est impossible)
- ☐ L'immeuble dispose d'un assainissement non collectif en service (fosse septique) ❷

Pour la partie du branchement sous domaine public, vous avez le choix entre plusieurs options ❶:

- [Soit le branchement n'existe pas :](#)

☐ **FAIRE RÉALISER LES TRAVAUX PAR LE SIARP :**

- ⇒ Vous devez demander un devis des travaux au technicien du SIARP
- ⇒ Retourner le devis signé.
- ⇒ Le technicien du SIARP vous contactera pour la suite des opérations.

☐ Faire réaliser les travaux par une entreprise spécialisée en travaux d'assainissement :
⇒ vous devez remplir et adresser la partie **2** (pages 3, 4, 5 et 6) au SIARP.

- [Soit le branchement existe :](#)

☐ La propriété possède des boîtes de branchement existantes et vous souhaitez obtenir **l'autorisation de raccordement.**

➤ **Je m'engage à :**

- transmettre au SIARP les plans de raccordement au domaine privé.
- contacter, dès le commencement des travaux, le SIARP afin qu'il contrôle la bonne exécution du branchement nécessaire à l'obtention de l'attestation de conformité du raccordement.
- respecter les prescriptions de l'autorisation de raccordement et du règlement d'assainissement collectif consultable sur le site www.siarp.fr

Fait à :
Le :

SIGNATURE

- ❶ Pour des raisons techniques, la partie du branchement sous domaine public doit toujours être réalisée avant la partie sous domaine privé ; en effet, cette dernière doit être adaptée à la configuration du réseau sous domaine public.
- ❷ L'installation d'assainissement non collectif doit être mise hors service, vidangée et nettoyée.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT
AUX RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES
LOGEMENTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

PARTIE 2 : TRAVAUX DE BRANCHEMENT RÉALISÉS PAR UNE AUTRE ENTREPRISE

À remplir par l'entreprise réalisant les travaux de branchement

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____

Agissant en qualité de _____

Pour le compte de l'entreprise _____

Dont le siège social est situé _____

☐ Téléphone (joignable pendant les heures ouvrables) : _____

☐ Adresse e-mail : _____ @ _____

M'engage à :

- demander, au préalable, au SIARP, la nature du matériau de la canalisation sur laquelle aura lieu le raccordement,
- transmettre au SIARP les attestations de formations des travailleurs effectuant des interventions sur matériau contenant de l'amiante relevant de la sous-section 4 par un organisme accrédité (code du travail – risque exposition à l'amiante),
- joindre à la présente demande, les qualifications en matière d'assainissement de l'entreprise exécutant le raccordement (qualifications FNTF ou équivalent ou références de l'entreprise),
- contacter, dès le commencement des travaux, le SIARP afin qu'il contrôle la bonne exécution du branchement nécessaire à l'obtention de l'attestation de conformité du raccordement,
- exécuter les travaux selon les règles de l'art (en respectant le fascicule 70 et autres selon le type de travaux),
- respecter les prescriptions de l'autorisation de raccordement et du règlement d'assainissement collectif consultable sur le site www.siarp.fr,
- informer le SIARP d'une sous-traitance éventuelle,
- transmettre au SIARP les plans des réseaux projetés.
- transmettre au SIARP un plan de récolement (à l'échelle 1/200) établi par un levé topographique postérieur à la réalisation des ouvrages. Les opérations de géo-référencement devront être conformes à la norme NF S 70 003-3 et relever de la classe de précision A au sens du code de l'environnement.

Fait à :

Le :

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE DU REPRESENTANT

⚠ Attention aux délais d'obtention des autorisations de voirie !

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT
AUX RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES
LOGEMENTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

À remplir par l'entreprise réalisant les travaux de branchement

EAUX USÉES

Branchement sous domaine privé

- ☐ Présence d'un regard de façade :
Canalisation : diamètre :
Matériaux :
- ☐ Système de relevage ☐ Système anti-refoulement
☐ Ventilation primaire ☐ Ventilation secondaire

Branchement sous domaine public¹

- Boîte de branchement : ☐ existante ☐ à créer
- Positionnement : ☐ sous domaine public ☐ sous domaine privé
- Dimension : ☐ Matériaux :
• Type de joint : ☐ Profondeur :

Conduite sous domaine public

- Diamètre de la conduite : ☐ à créer
- Matériaux de la conduite :
☐ grès ☐ fonte intégrale ☐ autre (contrainte technique) se rapprocher du SIARP
- Type de joint : ☐ Pente :
• Enrobage de la conduite :
• Constitution du remblai :
• Structure de la chaussée :

Type de raccordement sur canalisation principale

- ☐ Au niveau d'un regard de visite :
• avec cunette en fil d'eau
• avec chute inférieure à 0,50 m
• avec chute accompagnée supérieure à 0,50 m
- ☐ Au niveau de la canalisation principale
• avec culotte préfabriquée
• avec raccord de piquage

EAUX PLUVIALES

Origine des eaux pluviales	Superficie en m² ou ha
Total surfaces imperméabilisées dont :	
Toitures	
Voiries et parkings	
Total surfaces imperméabilisées	
Total surfaces non imperméabilisées	
Total toutes surfaces confondues	

- ☐ EP en infiltration à la parcelle ☐ EP en gargouille
☐ Présence d'une cuve de rétention avant infiltration à la parcelle ☐ Présence d'une cuve de rétention avant rejet au réseau
☐ Système de relevage EP ☐ Système anti-refoulement EP
- ☐ Raccordement au réseau séparatif, dans le cas où aucune autre solution de gestion des eaux pluviales n'est possible

¹ L'entreprise doit demander un arrêté de circulation auprès du service voirie de la commune

- la situation du bâtiment (par rapport à la limite de propriété)
- le tracé des canalisations sur le terrain
- l'emplacement précis de la boîte de branchement en limite de propriété avec profondeur
- le collecteur public avec son diamètre et sa profondeur
- le futur branchement : nature, diamètre et linéaire de la canalisation

[illegible]

5

[illegible]

6